

L'ESSENTIEL

- La politique éducative sociale et de santé contribue à la réussite scolaire, à la réduction des inégalités sociales et territoriales et participe à la politique de santé publique.
- L'effort budgétaire est poursuivi à la rentrée 2016 avec la création d'emplois d'assistantes sociales et de personnels de santé. Ces nouveaux moyens permettront de renforcer la prévention dans le premier degré notamment en éducation prioritaire.
- La mise en œuvre du parcours éducatif de santé à partir de la rentrée 2016 va préparer les élèves à devenir des citoyens responsables en matière de santé individuelle et collective.

La création du parcours éducatif de santé

Inscrit dans la loi de la refondation de l'École de la République, réaffirmé par la loi de modernisation de notre système de santé, le parcours éducatif de santé (PES) pour tous les élèves, de la maternelle au lycée, est mis en œuvre à la rentrée. Il prépare les élèves à prendre soin d'eux-mêmes et des autres. L'égalité entre les filles et les garçons en est un enjeu transversal majeur.

Le PES est structuré autour de trois axes :

- **l'éducation à la santé**, qui permet de s'appuyer sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, les enseignements disciplinaires et les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) ;
- **la prévention**, qui renvoie aux risques et situations auxquels sont confrontés les enfants et adolescents en fonction de leur âge (conduites addictives, alimentation, activité physique, éducation à la sexualité, violences sexistes et sexuelles, etc.) ;
- **la protection**, pour créer un environnement favorable au bien-être de tous, grâce à des ressources disponibles comme les visites de santé (médicale et de dépistage).

La mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative

L'implication de tous les personnels : les corps d'inspection, les personnels de direction, d'enseignement, d'éducation, d'orientation, sociaux et de santé travaillent en collaboration, pour mettre en place le parcours éducatif de santé, en décloisonnant actions pédagogiques et actions éducatives.

L'implication des parents d'élèves : la capacité d'agir des familles est un élément central du suivi des élèves en matière de santé et de bien-être.

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) : la coordination du PES se fait, dans le cadre du projet d'école ou d'établissement, au sein du CESC qui s'assure de la prise en compte des besoins des élèves et met en œuvre les partenariats, selon les ressources du territoire (associations, collectivités locales, autres institutions, notamment le ministère des Affaires sociales et de la Santé), et en lien avec les politiques publiques menées à l'échelle du territoire éducatif concerné. Des ressources ont été identifiées et mises à disposition des équipes dans l'application Folios et un guide de mise en œuvre sera proposé sur Eduscol au cours de l'année 2016-2017 afin d'accompagner les équipes.

Une convention a été signée entre le ministère et l'Association nationale des maisons des adolescents en faveur d'actions communes d'information, de formation et de prise en charge des élèves en situation de mal-être.